

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois d'avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Symphorien, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno GARDERE, Maire.

PRESENTS : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, DUTRANNOY, DAVID, LEGLISE, COURBIN
MMES GALISSAIRES, DURROS, NADAL, PUJO, ARNAUD, FAUCHE

ABSENTS REPRESENTES : MME ARDOUIN procuration à MME GALISSAIRES, MME DOZ procuration à M. GARDERE, M. ROBIN procuration à M. DUTRANNOY, M. CAUDEN procuration à M. COURBIN

Date convocation : 19 avril 2024

Secrétaire de séance : Mme FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 13

Pour 13 + 4

DELIBERATION N° 26042024-001

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie pour examiner les candidatures et propositions relatives au marché de restructuration du groupe scolaire communal.

Le marché était composé des lots suivants :

- Lot 01 - gros-œuvre
- Lot 02 – étanchéité
- Lot 03 – charpente bois-couverture-zinguerie
- Lot 04 - menuiseries aluminium
- Lot 05 - menuiseries bois
- Lot 06 – plâtrerie-isolation-faux plafond
- Lot 07 – électricité CF-cf
- Lot 08 - plomberie sanitaire-chauffage-ventilation
- Lot 09 – peinture- revêtement de murs
- Lot 10 – sols souples
- Lot 11 - carrelage faïence
- Lot 12 – aménagement plantation
- Lot 13 – désamiantage

Monsieur le Maire détaille les offres retenues par la CAO.

- Lot 01 : AP BATIMENT, à 208 530.00 € H.T (250 236.00 € TTC)

- Lot 02 : ETANCH CONCEPT, à 16 446.77 € H.T (19 736.12 € TTC)
- Lot 03 : GOACOLOU, à 218 001.65 € H.T (261 601.98 € TTC)
- Lot 04 : SOPEIM, à 217 879.88 € H.T (261 455.86 € TTC)
- Lot 05 : BOUFFARD, à 45 696.32 € H.T (54 835.58 € TTC)
- Lot 06 : FOEHN, à 103 583.70 € H.T (124 300.44 € TTC)
- Lot 07 : SELA, offre de base à 150 974.54 € H.T (181 169.45 € TTC) et offre de base + PSE à 152 893.34 € H.T (183 472.01 € TTC)
- Lot 08 : COANDA, offre de base à 297 535.80 € H.T (357 042.96 € TTC) et offre de base + PSE à 317 080.88 € H.T (380 497.06 € TTC)
- Lot 09 : DARCOS, à 66 769.33 € H.T (80 123.20 € TTC)
- Lot 10 : FAU, à 62 519.00 € H.T (75 022.80 € TTC)
- Lot 11 : JML BATIMENT, à 26 136.04 € H.T (31 363.25 € TTC)
- Lot 12 : COLAS, à 339 411.56 € H.T (407 293.87 € TTC)
- Lot 13 : VALGO, à 53 671.00 € H.T (64 405.20 € TTC)

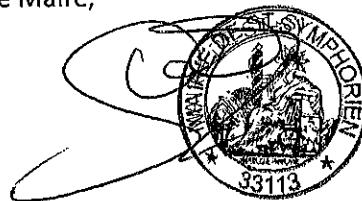
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

- d'attribuer les lots du marché de restructuration du groupe scolaire comme suit :

- Lot 01 : AP BATIMENT, à 208 530.00 € H.T (250 236.00 € TTC)
- Lot 02 : ETANCH CONCEPT, à 16 446.77 € H.T (19 736.12 € TTC)
- Lot 03 : GOACOLOU, à 218 001.65 € H.T (261 601.98 € TTC)
- Lot 04 : SOPEIM, à 217 879.88 € H.T (261 455.86 € TTC)
- Lot 05 : BOUFFARD, à 45 696.32 € H.T (54 835.58 € TTC)
- Lot 06 : FOEHN, à 103 583.70 € H.T (124 300.44 € TTC)
- Lot 07 : SELA, offre de base + PSE à 152 893.34 € H.T (183 472.01 € TTC)
- Lot 08 : COANDA, offre de base + PSE à 317 080.88 € H.T (380 497.06 € TTC)
- Lot 09 : DARCOS, à 66 769.33 € H.T (80 123.20 € TTC)
- Lot 10 : FAU, à 62 519.00 € H.T (75 022.80 € TTC)
- Lot 11 : JML BATIMENT, à 26 136.04 € H.T (31 363.25 € TTC)
- Lot 12 : COLAS, à 339 411.56 € H.T (407 293.87 € TTC)
- Lot 13 : VALGO, à 53 671.00 € H.T (64 405.20 € TTC)

A Saint-Symphorien le 29 avril 2024,

Le Maire,



Bruno GARDERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 033-213304843-20240429-20240091-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois d'avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Symphorien, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno GARDERE, Maire.

PRESENTS : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, DUTRANNOY, DAVID, LEGLISE, COURBIN
MMES GALISSAIRES, DURROS, NADAL, PUJO, ARNAUD, FAUCHE

ABSENTS REPRESENTES : MME ARDOUIN procuration à MME GALISSAIRES, MME DOZ procuration à M. GARDERE, M. ROBIN procuration à M. DUTRANNOY, M. CAUDEN procuration à M. COURBIN

Date convocation : 19 avril 2024

Secrétaire de séance : Mme FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 13

Pour 13 + 4

DELIBERATION N° 26042024-002

OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC 2024)

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC), votées par le Conseil Départemental en séance plénière.

La réunion cantonale présidée par le Conseiller Départemental du canton a permis d'envisager l'attribution d'une somme de 8 752 euros à notre commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de réaliser en 2024 les opérations suivantes :

- achat d'un tracteur : 16 210 € H.T, soit 19 452 € TTC
- renouvellement et pose d'une pompe verticale au stade : 7 425 € H.T, soit 8 910 € TTC
- achat et pose de bornes Wifi : 726 € H.T, soit 871.20 € TTC

Financés par :

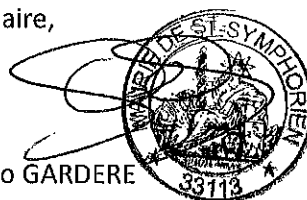
Conseil Départemental (FDAEC)	8 752 €
Commune (Autofinancement)	15 609 € H.T

- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 752 €
- D'assurer le financement complémentaire sur fonds propres.

A Saint-Symphorien le 29 avril 2024,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois d'avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Symphorien, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno GARDERE, Maire.

PRESENTS : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, DUTRANNOY, DAVID, LEGLISE, COURBIN
MMES GALISSAIRES, DURROS, NADAL, PUJO, ARNAUD, FAUCHE

ABSENTS REPRESENTES : MME ARDOUIN procuration à MME GALISSAIRES, MME DOZ procuration à M. GARDERE,
M. ROBIN procuration à M. DUTRANNOY, M. CAUDEN procuration à M. COUBIN

Date convocation : 19 avril 2024

Secrétaire de séance : Mme FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 13

Pour 13 + 4

DELIBERATION N° 26042024-003

OBJET : EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques pour un effacement de dettes au budget Eau et Assainissement suite à la décision de la Commission de surendettement pour un montant de 1 391.87 euros.

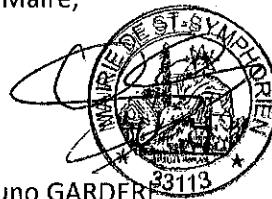
Il convient de faire un mandat au compte 6542 pour recouvrir cette créance éteinte.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** :

- D'approuver l'extinction de la créance d'un montant de 1 391.87 euros au budget de l'Eau et Assainissement ;
- De procéder à l'opération comptable de cette créance au compte 6542.

A Saint-Symphorien le 29 avril 2024,

Le Maire,



Bruno GARDERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois d'avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Symphorien, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno GARDERE, Maire.

PRESENTS : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, DUTRANNOY, DAVID, LEGLISE, COURBIN

MMES GALISSAIRES, DURROS, NADAL, PUJO, ARNAUD, FAUCHE

ABSENTS REPRESENTES : MME ARDOUIN procuration à MME GALISSAIRES, MME DOZ procuration à M. GARDERE, M. ROBIN procuration à M. DUTRANNOY, M. CAUDEN procuration à M. COUBIN

Date convocation : 19 avril 2024

Secrétaire de séance : Mme FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 13

Pour 13 + 4

DELIBERATION N° 26042024-004

OBJET : SIGNATURE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR FRANCE SERVICES

Monsieur le Maire rappelle que la Maison de Services au Public, ouverte le 1^{er} janvier 1999, a été labélisée France Services le 2 octobre 2020.

Le Département propose une convention pour définir les modalités de partenariat entre cette collectivité à travers le Pôle Territorial de Solidarité du Sud Gironde et la commune, dans le cadre de l'action portée par France Services en direction du public.

Monsieur le Maire présente la convention et en donne lecture.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

:

- d'approuver la convention de partenariat tel que présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Département.

A Saint-Symphorien le 29 avril 2024,

Le Maire,

Bruno GARDERE

